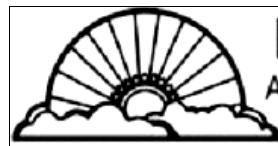


**CONSTELLATION 4**  
avenue Circulaire 144 A  
1180 BRUXELLES  
N° BCE : 0832 531 994



**Pôle Concept s.a.**  
Avenue Paul Hymans, 105  
B-1200 Bruxelles

**Syndic Pole Concept S.A.**  
Ave Paul Hymans 105 Bte 11  
BE 1200 Bruxelles  
N° BCE : 0445.652.840  
IPI : 102.895

Date document : 30/06/2024 Lot : 1 5A Propriétaire : EVERAERT  
Date d'échéance : 18/08/2024 Facture n° 7225 Chemin Masy 2  
1390 Grez Doiceau

Décompte de copropriété du 01/04/2024 au 30/06/2024

Compte	Ind. / Total	A Répartir	Réparti
<b>A CHARGE DES OCCUPANTS</b>			1 124.50
0 02 9 ENTRETIEN IMMEUBLE	426 / 10000	5 026.68 =	214.14
0 03 9 FRAIS DES ASCENSEURS	426 / 10000	362.49 =	15.44
0 04 9 ELECTRICITE DES COMMUNS	426 / 10000	136.55 =	5.82
0 05 9 FRAIS CHAUFFAGE-EAU 23-24	652 / 14975	8 637.14 =	376.05
0 06 9 GARDE ET CONCIERGERIE	426 / 10000	2 039.26 =	86.87
0 07 9 FRAIS DU PARC	691 / 16220	1 634.07 =	69.61
0 08 9 FRAIS ADMINISTRATION	691 / 16220	2 677.65 =	114.07
0119 FRAIS DU PARKING	691 / 16220	179.69 =	7.66
0309 FRAIS CHAUFFAGE-EAU 22-23	652 / 14975	5 393.69 =	234.84
<b>A CHARGE DES PROPRIÉTAIRES</b>			110.56
0 10 9 GROS TRAVAUX	426 / 10000	2 485.81 =	105.90
0129 FRAIS ADMINISTRATION PROPRIÉTAIRES	691 / 16220	109.30 =	4.66

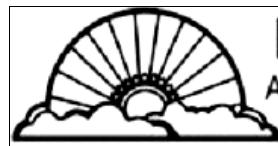
**Solde débiteur de votre compte : 1 320.96 €**

**Total de la facture : 1 235.06 €**

Instructions de paiement

A payer avant le 18/08/2024 **2 556.02 €**  
CONSTELLATION 4  
Iban : BE62 3101 0340 9261  
Bic : BBRU BE BB  
Communication : +++000/0004/49028+++

**CONSTELLATION 4**  
avenue Circulaire 144 A  
1180 BRUXELLES  
N° BCE : 0832 531 994



**Pôle Concept s.a.**  
Avenue Paul Hymans, 105  
B-1200 Bruxelles

**Syndic Pole Concept S.A.**  
Ave Paul Hymans 105 Bte 11  
BE 1200 Bruxelles  
N° BCE : 0445.652.840  
IPI : 102.895

Monsieur

Propriétaire : 0000044490

Réf. du lot : 1 5A

EVERAERT  
Chemin Masy 2 bte  
1390 Grez Doiceau

Bruxelles, le 30/06/2024

### Décompte de copropriété du 01/04/2024 au 30/06/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site

**<http://www.poleconceptsa.be> et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »**

**Votre login : 0000044490  
Votre mot de passe : 49028**